



COCETA - Collectif des Citoyens Exposés au Trafic Aérien

Association apolitique, à but non lucratif, pour la protection des habitants de l'agglomération nantaise.

www.coceta.org



MAINTIEN DE L'AEROPORT NANTES-ATLANTIQUE : UNE DECISION CONTRE-NATURE

AUGMENTATION DU PLAFOND DES SANCTIONS : LES COMPAGNIES AÉRIENNES CRIENT AU VOL !

Les compagnies aériennes desservant Nantes Atlantique, par l'intermédiaire de la Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers, s'émeuvent de l'augmentation du plafond des sanctions relatives au non-respect du couvre-feu. Celui-ci pourrait s'élever à 80 000€. Les compagnies adressent un communiqué au préfet le 14 novembre et menacent de quitter la plateforme de Nantes-Atlantique s'il s'agissait d'appliquer les restrictions d'exploitation de l'aéroport.

ET SI LES COMPAGNIES COMMENÇAIENT PAR PAYER LEURS AMENDES ?

PLUS IL Y A D'IMPUNITÉ, PLUS IL Y A DE VIOLATIONS !

Rappelons que la mesure du Couvre-Feu a vocation à protéger des personnes qui subissent les nuisances aériennes. Les vraies questions à se poser sont :

- ⇒ la mesure est-elle efficace ?
- ⇒ est-elle applicable et appliquée ?

CORRIGEONS QUELQUES CONTREVÉRITÉS :

Si la mesure était efficace, il n'y aurait pas eu autant d'infractions, contrairement à ce que prétendent les Compagnies dans leur communiqué.

Le COCETA a identifié **542 infractions depuis la mise en application du couvre-feu, dont 41 rien que le mois dernier !** En septembre 2023, **210 dossiers** avaient été déposés par la DGAC, les mêmes en charge de négocier la future concession, et **156 ont été sanctionnés par l'ACNUSA.**

Nous ne connaissons pas le montant total des amendes qui ont été à ce jour réglées, en revanche, nous savons que des compagnies font systématiquement appel de la décision. L'État ne souhaite pas être transparent sur le sujet. De plus, il est difficile de recouvrir les éventuelles amendes pour les compagnies étrangères, à moins de procéder à

d'hypothétiques mesures de blocage administratif des appareils des compagnies incriminées !

En outre, si le plafond actuel des sanctions s'élève à ce jour à 40 000€, **la moyenne des amendes** est, en septembre 2023, de **15 686€**. **L'amende maximale ayant atteint 25 000€ seulement.**

Par conséquent, augmenter le seuil à 80 000€ est une avancée, mais appliquer les sanctions est le véritable enjeu !

RESPECTER LES RECOMMANDATIONS DE L'OMS ET

GARANTIR 8 HEURES DE SOMMEIL, EST-CE TROP DEMANDER ?

Il est indispensable de faire évoluer **l'arrêté actuel de programmation vers à un arrêté strict** (après l'heure, ce n'est plus l'heure) afin d'éviter la reprogrammation des vols par les compagnies pendant le couvre-feu au motif d'un retard « indépendant de leur volonté », sans en apporter la preuve. Par ailleurs, pour diminuer efficacement les nuisances, il est URGENT de suivre les recommandations de l'OMS et d'étendre **la plage du Couvre-Feu de 23h à 7h la semaine !** Le COCETA en avait fait la demande lors de l'écriture du projet d'arrêté. Les compagnies avaient déjà menacé de boycotter l'aéroport de Nantes Atlantique en arguant, comme elles le font une nouvelle fois, l'impact économique pour le territoire.

Impacts économiques non évalués contre le sacrifice avéré¹ de la santé de 100 000 personnes exposés aux nuisances aériennes, dès 6H du matin ?

Le jeu en vaut-il la chandelle ? Aucune étude bénéfice-risque, ni d'étude d'impacts n'ont été réalisées pour justifier le projet actuel ! Le communiqué évoque l'engagement des compagnies « pour trouver des solutions équilibrées » entre développement et activité aérienne nocturne ! Quel cynisme ! **Il n'y a pas de compromis à trouver, MAIS il y a une urgence à se saisir d'un risque avéré de santé publique.**

PLUS LE TRAFIC AUGMENTE, MOINS LES COMPAGNIES RESPECTENT LE COUVRE-FEU.

Les compagnies sont-elles en mesure de respecter un couvre-feu ? Nous avons démontré que le non-respect des infractions était dépendant de l'intensité du trafic (étude sur la période avril 2022 à septembre 2023). Le moindre décalage lors d'un trafic tendu, expose mécaniquement les compagnies à une infraction.

L'AÉROPORT DE NANTES-ATLANTIQUE, SUR SON SITE ACTUEL, N'EST PAS COMPATIBLE AVEC LE DÉVELOPPEMENT DU TRAFIC AÉRIEN. Le couvre-feu est emblématique du rapport de force qui s'est installé sur ce projet, au détriment de la Santé Publique qui doit rester la priorité.

¹ Etude DEBATS 2019

Faut-il investir dans l'aéroport de Nantes-Atlantique, alors que celui-ci est situé dans une zone urbaine dense qui contraint son exploitation ? C'est la vraie question à se poser puisque le COCETA ne dérogera pas au principe qu'une vie est une vie et qu'il est hors de question de sacrifier 100 000 citoyens pour l'intérêt d'une poignée de personnes. Le Couvre-Feu devra être inéluctablement renforcé, c'est le sens de l'histoire, la réglementation sanitaire et environnementale évoluant vers plus de protection des citoyens.

Deux scénarios sont envisageables pour régler le problème :

- Maintenir un aéroport de proximité dont le trafic serait limité à 30 000 mouvements, seuil maximum acceptable (contre **67000 en 2019**).
Cela aurait le mérite de mieux gérer le respect des contraintes, dont celui du couvre-feu. En revanche, le projet d'aéroport du Grand Ouest prend définitivement du plomb dans l'aile.
- Un aéroport plus ambitieux pour le grand Ouest, dont l'exploitation est rendue possible car situé sur un lieu choisi parce qu'il présenterait moins de contraintes environnementales et sanitaires, et pour sa proximité des principaux accès modaux.
Ce scénario s'accompagne d'une rationalisation nécessaire des aéroports du territoire du Grand Ouest, pour diminuer le nombre de vols² et rendre du foncier, y compris celui du site actuel de Nantes-Atlantique, pour des projets à forte qualité environnementale.

ENTREPRISES ET CITOYENS SONT PRIS EN OTAGE PAR UNE DÉCISION INIQUE DE L'ÉTAT, PAR LA CUPIDITÉ D'UNE POIGNÉE D'INVESTISSEURS ET PAR L'INTÉRÊT PERSONNEL DE CERTAINS ÉLUS À L'AUNE DES PROCHAINES ÉCHÉANCES ÉLECTORALES PRÉVUES EN 2026 ET 2027.

² À l'instar de l'aéroport de Quimper dont l'essentiel des vols desservent Orly !